

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU 10 AVRIL 2024**

L'an deux mil vingt quatre le 10 avril , à dix neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué le trois avril , s'est réuni au foyer rural en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Raymond DEGRYSE, maire.

Présents : Joëlle COURTOIS, Michaël BERTRAND,
Julien THOMINET, Marc LE PECHON, Margarida RODOT, François COLLET,
Aline CHARDON, Nelly CHARDON, Yves ERFORT

Absent (es) excusé(e)s : Michel HUET pouvoir à Marc LE PECHON

Secrétaire de séance : Margarida RODOT

Mme Hélène GICLAT, Secrétaire de mairie participait à la séance

Secrétaire de séance : Mme Margarida RODOT
Présence de Mme ROUSSELLE.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 07.02.2024
- Vote du CFU 2023- affectation résultats
- Vote des taxes
- Vote des subventions
- Vote du budget 2024
- Fongibilité des crédits
- Affaires diverses

1er point l'ordre du jour : Approbation du compte rendu du 07.02.2024

Une erreur s'est glissée dans le dernier compte rendu concernant le coût global des stérilisations de chats.

- Il reste à la charge de la commune 10 euros par femelle et 20 euros par male. La fondation participant à hauteur de 90 euros par femelle et 60 euros par chat.

Le coût total d'une stérilisation est donc de 100 euros pour une femelle et 80 euros pour un male.

Après modification, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2ème point de l'ordre du jour : Vote du CFU 2024 et affectation de résultats

Vu le code des juridictions financières,

Vu l'article 60 de la loi des finances n°63-156 du 23 février 1963

Vu l'article 242 de la loi des finances 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Vu la délibération du 27 septembre 2023 portant sur l'expérimentation du CFU en lien avec la DDFIP,

Vu le rapport de présentation du compte financier unique pour l'année 2023 de la commune de Venouse,

Vu le compte financier unique de la commune de Venouse,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contribution et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celle du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les éléments susvisés,

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, a la majorité des suffrages exprimés (10 voix, 9 présents et 1 pouvoir), Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- **Approuve le compte financier Unique 2023 de la commune de Venouse,**
- **le report en recette de fonctionnement de la somme de 74 101.09 €**
- **l'affectation au 1068 de la somme de 35 715.66 € afin de couvrir le besoin de financement de la section investissement**

Ce point fait l'objet de la délibération 2024_10_04_1

3ème point de l'ordre du jour : Vote des taxes

Pour rappel les taux 2023 étaient de 37.43% pour le bâti et 39.60% pour le non bâti ainsi que 10.10% sur les résidences secondaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **FIXE**, avec une augmentation de 1%, les taux de la fiscalité directe locale 2024 de la manière suivante :

TAXE FONCIERE BATI : 37.80 %
 TAXE FONCIERE NON BATI : 40.00 %
 TAXE HABITATION RESIDENCES SECONDAIRES : 10.20%

Ce point fait l'objet de la délibération 2024_10_04_02

4ieme point de l'ordre du jour : Vote des subventions

Association	Subvention accordée
Varennes TT	200 (11 pour)
Sauvegarde de l'église	250 (8 pour et 3 non votants, membres de l'association)
A cheval dans l'yonne	250 (11 pour avec demande d'animation à Noël sur la commune)
Grange de beauvais	1500 (11 pour)
AFM Téléthon	20 (6 voix pour)

La subvention resto du cœur est refusée avec 6 voix contre et 5 voix pour. La subvention pour le rugby club de Chablis est arrivée après le conseil municipal.

Ce point fait l'objet de la délibération 2024_10_04_03

Sieme point de l'ordre du jour : Vote du budget 2024 et fongibilité des crédits

Vu le projet de budget primitif présenté par Monsieur Raymond DEGRYSE,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 11 POUR APPROUVE le budget primitif principal 2024, sans arrondi pour les reports et arrête comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	329 519.09 €	329 519.09 €
Section d'investissement	135 055.65 €	135 055.65 €

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le conseil municipal, valide le budget 2024 présenté ci-dessus, accepte le mouvement de crédits de chapitre à chapitre (sauf personnel) dans la limite de 7.5% des dépenses de chacune des sections.

Voix :

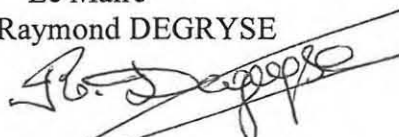
- POUR : 11
- CONTRE :
- ABSTENTION :

Ce point fait l'objet de la délibération 2024_10_04_04

Sieme point de l'ordre du jour : Affaires diverses

- Projets investissement 2024 : installation jeux + aménagement chemin parc de jeu 5432.40 Euros, équipement de la petite salle mise en accessibilité en 2023, accessibilité foyer, petits travaux de réfection de voirie.
- L'enquête du SCOT sera affiché dans le tableau d'affichage
- Une pelleteuse a été louée une journée pour nettoyage du fossé rue de Milly.
- L'entreprise GARNIER installe actuellement la sonnette/visio pour la mairie et l'école.
- Une buse est bouchée par des racines dans le secteur du parc du jeu.
- Un baptême civil est prévu fin mai.
- Election européenne le dimanche 9 mai prochain.
- Suite à une demande de sécurisation des priorités à droite dans le village et après comptages effectués par le passé, et renseignements demandés au département, pas de solution pour le moment.

Le Maire
 Raymond DEGRYSE




La secrétaire de séance
 Magarida RODOT

